

# Conseil communal de Lausanne

## Postulat : Pas de financement sans égalité 2

---

Lors de l'examen du budget nous avons pu remarquer que certaines entités qui interdisent aux femmes l'accès à leurs associations bénéficient d'une subvention de la Ville. Je cite en exemple la confrérie des pirates d'Ouchy, association bien implantée au bord de notre lac, qui bénéficie chaque année d'une subvention de la Ville, subvention qui a d'ailleurs été augmentée.

Nous n'avons pas vérifié les statuts de toutes les entités qui bénéficient d'une subvention mais rien que le fait qu'il y en ait une est absolument scandaleux. En particulier si les critères d'acceptation se basent sur le genre, la couleur de peau, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, ces groupes faisant parties des groupes les plus discriminés dans notre société. La principale justification du subventionnement réside dans le fait qu'il crée un effet positif pour tout le monde, qu'elle sert une cause qui bénéficie à l'entier de la population. Hors nous ne voyons pas comment on peut justifier que la collectivité subventionne une entité qui refuse l'accès aux femmes simplement parce qu'elles sont des femmes. Il s'agit là d'une coutume sexiste et archaïque qui n'a plus lieu d'être en 2020.

Bien entendu les événements en non-mixité choisie sont un outil utile, et il n'est pas question ici de les remettre en cause, pour autant que ce choix soit fait dans le but de penser un combat émancipateur d'une minorité, à but de soutien ou à but thérapeutique. L'exclusion des « groupes dominants » (hétérosexuels, hommes, personnes de couleur blanche...) étant la seule façon de permettre aux « opprimé.e.s » de s'émanciper d'une domination qui les oppresse, et de prendre librement la parole.

Libre à tout un chacun d'organiser comme il le souhaite son association mais il ne peut refuser une partie de la population et demander en toute décence de se faire financer par l'argent public de toute la population.

**Dans ces conditions et compte tenu de l'engagement affiché de la Ville de Lausanne en faveur de l'égalité, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de ne plus verser de subventions aux entités qui interdisent l'adhésion à un groupe de personne, notamment lorsque le critère se base sur le sexe, l'identité de genre, l'ethnie ou l'orientation sexuelle.**

---

Lausanne, le 2 mars 2020

L'initiatrice : Céline Misiego

Laura Manzoni  
*L. Manzoni*



Marlene Voutak  
*Marlene Voutak*

*Valérie Fardoni*  
*Misiego*

*Benoît A...*